**Mots-clés :** annoncer, baptême, changement, charismes, clérical, collégialité, communauté, conscience, croire, débat, diacre, doute, Esprit-Saint, eucharistie, foi, fraction, fraternité, identité, laïc, liberté, ministères, mystère, pain, paroisse, parole, Parole, prêtre, réforme, relation, révélation, sacerdoce, servir, signe, synodalité, Vatican II

**“Ces questions qui remuent les croyants”**

**Jean RIGAL**

**Notes de synthèse**

**A - La Foi**

L’évolution de la société est ultra rapide. Il faut affronter des questions entièrement nouvelles et fort décapantes pour ceux qui “croient”. Nous manquons de lieux de libre parole, où puissent s’instaurer de véritables “débats de foi”, où la recherche et l’ouverture aient véritablement leur place.

Mettons en commun nos interrogations et nos recherches dans notre quête balbutiante de Dieu. La foi est un chemin à découvrir, à parcourir. “*Le doute est à l’intérieur de la* *foi, pour empêcher la foi d’être un savoir”* (Albert Rouet “*J’aimerais vus dire”* 2009). “*Si tu comprends, alors ce n’est pas Dieu”* (St Augustin).

Il est impossible de croire en Dieu, sans croire en l’homme. L’action solidaire de “ceux qui croient” et de “ceux qui ne croient pas”, devrait trouver un terrain d’engagement commun au service d’humain authentique, dans un esprit de fraternité.

La communauté des chrétiens est invitée à devenir une Eglise de la relation et de l’échange, où chacun donne et reçoit, au service d’une recherche permanente de la vérité et d’un “vivre ensemble” fraternel. (p. 135). La foi ne peut se vivre que confrontée à ce qui, en dehors d’elle, s’affirme comme porteur de sens pour la destinée humaine.

Méfions-nous de l’obsession du relativisme. A la limite, elle pourrait conduire à l’enfermement et la communauté chrétienne à une forme mineure mais périlleuse de communautarisme.

Le catéchisme de l’Eglise catholique déclare “*Tous les fidèles ont part à la compréhension et à la transmission de la vérité révélée. Ils ont reçu l’onction de l’Esprit Saint qui les instruit et les conduit à la vérité toute entière”* (p. 91).

L’autorité dernière dans l’Eglise n’appartient quʼau “*sens surnaturel de la foi”* des chrétiens, ministres ordonnés inclus. Le “sens de la foi” désigne unesorte d’instinct chrétien, de capacité de discernement, de sensibilitéévangélique, de compétence, d’intelligence intérieure, de sens de l’Eglise, quireposent sur la vocation baptismale et tiennent l’identité chrétienne (Constitution dogmatique. *Lumen* Gentium n°12). Le Magistère devrait tenircompte de ce “sens de la foi” chez les fidèles et de la réception qui est faitedes textes magistériels.

L’encyclique “*Humanae Vitae “* de 1968 a été mal reçue.

Vatican II renvoie à “*l’autorité de la conscience éclairée”*, comme critère dernier dans le choix de l’existence. Jean Paul II dans l’encyclique “*La mission du Rédempteur”* 1990, précise “*L’Eglise s’adresse à l’homme dans* *l’entier respect de sa liberté. Elle propose, elle n’impose rien : elle respecte* *les personnes et les structures, et elle s’arrête devant l’autel de la* *conscience”.*

**B - Le concile Vatican II (1962-1965) et sa réception aujourd’hui**

La constitution dogmatique sur l’Eglise “*Lumen Gentium”* est la pierre d’angle de tous les décrets publics.

**B 1 - L’identité de l’Eglise**

**B 1 1 - Une conception renouvelée de l’Eglise**

- la notion “ d’Eglise-société parfaite, inégale souveraine” est remplacée par la notion de “mystère” de l’Eglise. Le mystère, c’est le dessein de Dieu sur le monde et son accomplissement dans le temps de l’histoire. L’initiative est du côté de Dieu. Il est question d’alliance, de réciprocité.

- le Concile insiste sur l’égalité foncière des baptisés.

- l’Eglise n’est plus “souveraine”, mais interlocutrice et partenaire de la société.

- il n’est plus question d’anathème, de défense, de supériorité, de combat. Il s’agit d’une Eglise “*ferment du Royaume”* qui a la mission de l’annoncer et de l’instaurer dans toutes les nations (n°5)

- Jésus-Christ est la tête du corps ecclésial, et non le pape.

- le chapitre 2 sur le peuple de Dieu précède celui sur la hiérarchie.

Tous les baptisés sont appelés à la sainteté. La Vierge Marie prend place au cœur d’un peuple de croyants.

**B 1 2 - La réforme liturgique est l’effet positif le plus visible du Concile**

- la participation et l’animation des célébrations se sont élargies aux laïcs.

- la liturgie est l’action du peuple de Dieu tout entier, en tant que “peuple tout entier sacerdotal”.

- la Parole est un élément constitutif du sacrement.

- l’emploi des langues de chaque pays remplace le latin.

- le prêtre est membre de l’assemblée, qui célèbre avec, avec un rôle spécifique de “présidence” au nom du Christ, qui convoque, rassemble et envoie.

Il y a infidélité au Concile lorsque la façon de célébrer est entourée de secret, de sacralisation, de ségrégation. On ne peut parler d’égalité entre les deux rites eucharistiques : la messe dite de St. Pie V et celle issue de Vatican II.

**B 1 3 - La collégialité épiscopale**

*“C’est le lien radical qui associe tout évêque à ses collègues dans l’ordre épiscopal, le faisant membre d’un corps».* Ainsi chaque évêquea une responsabilité, à la fois, par rapport à l’Eglise particulière qui luiest confiée, et vis à vis de l’Eglise universelle. La principale formed’exercice de la collégialité réside dans les conférences épiscopales.Mais l’autorité des conférences est limitée. Rome exerce une étroitesurveillance. Le désaccord d’un seul évêque suffit à bloquer le vote.Un nouvel équilibre s’impose entre la primauté de l’évêque de Rome et la collégialité épiscopale.

**B 2 - Le rapport de l’Eglise au monde et la liberté religieuse**

**B 2 1 - L’Eglise dans le monde de ce temps**

La communauté des chrétiens se tourne avec sympathie vers le monde de ce temps, pour mieux le connaître et entrer en dialogue avec lui. L’action de lʼEsprit Saint ne se cantonne pas aux baptisés. Elle s’élargit à “*tous les hommes de bonne volonté dans le cœur desquels* *invisiblement agit la Grâce”* (GS 22). Un dialogue mutuel est nécessaire.

Un même Esprit est à l’œuvre chez l’évangélisateur et chez l’évangélisé.

Il s’agit de promouvoir une vie authentiquement humaine. Quelle société voulons-nous? Quelle conception de lʼhomme sommes-nous en train de forger ?

L’Eglise a le devoir de “*scruter les signes des temps et de les interpréter, à la lumière de l’Evangile”*.

La liberté religieuse repose, avant tout, sur la dignité de la personne humaine, un germe divin étant déposé en elle. La vérité ne s’adresse et ne peut s’adresser qu’à notre liberté. La vérité qu’est Jésus est “chemin” à découvrir et qui fait vivre.

**B 2 2 - La Révélation divine : constitution dogmatique “*Dei Verbum”***

- *“Dieu qui parla jadis, ne cesse de converser avec lʼEpouse de son Fils bien aimé, et lʼEsprit Saint, par qui la voix vivante de l’Evangile retentit dans l’Eglise, et, par l’Eglise, dans le monde, introduit les croyants dans la vérité toute entière et fait que réside abondamment en eux la parole du Christ”*

Il faut promouvoir une dynamique d’engendrement fondée sur des petites communautés de foi, reliées entre elles, où le partage de la Parole de Dieu devienne essentiel. Laissons parler la Parole, elle sera source de vie et de fécondité.

**B 2 3 - L’interprétation du Concile**

**On ne peut séparer l’esprit et la lettre du Concile**

Benoît XVI désapprouve ceux qui prétendent qu’il “*faudrait suivre non pas les textes du Concile mais son esprit, ce qui serait accorder une place à toute fantaisie”*

Une fidélité au texte ne suffit pas. Refuser l’esprit du Concile correspond à une volonté d’immobilisme, si ce n’est à des raidissements doctrinaires et disciplinaires dont on peut penser qu’ils sont plus proches de l’intégrisme que de l’incarnation de l’Evangile dans le monde de ce temps.

L’Eglise n’a pas à être de son temps, mais elle a à être pour ce temps. Elle ne peut donc pas rester sourde aux “*signes des temps”,* c’est à dire aux appels du Seigneur dans la nouveauté d’un temps.

**Changement et non simplement continuité**

Benoît XVI craint qu’on envisage Vatican II comme une rupture. Il préfère parler d’une “*herméneutique de la réforme”,* c’est à dire du “*renouveau dans* *l’unique sujet Eglise”* et il plaide pour une “*dynamique de la fidélité”.*

Le Concile va bien au-delà d’une “simple réforme”. La démarche du Concile est nouvelle ; Il y a eu des mutations profondes. Elle appelle à “*la mise* *à jour” (l’aggiornamento),* à la recherche, au déplacement, aux imprévus de lʼEsprit-Saint.

Tout mouvement de restauration exprime un refus du Concile.

**Les Ministères dans l’Eglise**

Tout ministère a pour fondement un charisme : nul ne peut l’exercer sans une qualification reçue de Dieu. Il n’a pas “en lui-même” sa raison d’être. Il existe au sein de la communauté des baptisés comme “service” pour l’Evangile, avec d’autres ministères.

Le Concile a bien mis en relief que c’est la communauté ecclésiale d’abord qui est disciple du Christ et son témoin. C’est au cœur de ce “nous” des baptisés que s’inscrit également l’appel universel à la Sainteté (LC, 5).

Tous les baptisés font partie de l’Eglise au même titre fondamental.

**L’épiscopat est un sacrement**

Par la consécration épiscopale est conférée la plénitude du sacrement de l’ordre. (LC, 21). L’encyclique Mystici Corporis de Pie XII -1943 précisait que c’était le pape qui conférait directement le pouvoir de “*gouvernement pastoral”* aux évêques.

Les prêtres sont les “coopérateurs” de l’ordre épiscopal. Le Concile met aussi en valeur la notion de “collégialité épiscopale”.

**Le Ministère des prêtres**

Vatican II a clairement affirmé que le ministère apostolique est exercé en plénitude par les évêques et à un degré moindre et “*participé”,* par les prêtres. Cette participation établit un rapport de coopération et de communion des prêtres avec l’ordre épiscopal.

“*La fonction des prêtres, en tant qu’elle est unie à l’ordre épiscopal participe à l’autorité par laquelle le Christ lui-même construit, sanctifie et gouverne son Corps”* (PO, 2).

“*Le propre du ministère pastoral est d’assurer et de signifier la dépendance de l’Eglise envers le Christ, source de soumission et fondement de son unité”,* (Groupe œcuménique des Dombes).

Selon la conception traditionnelle du sacrement, ici, ce qui est signifié est en même temps accompli. Dire que le prêtre agit “*au nom du Christ pasteur et* *tête de l’Eglise”* implique qu’on se situe dans un ordre sacramentel de représentation et non d’identification.

Alors que tous les baptisés sont témoins de l’amour de Dieu, les prêtres sont tout à la fois signes et serviteurs d’une Eglise qui se construit, se rassemble, annonce l’Evangile grâce à l’initiative première d’un Autre.

Leur ministère permet à la communauté ecclésiale d’être “*elle-même”,* c’est à dire “*signe du Christ”* au milieu des hommes. C’est le Christ qui agit par la force de lʼEsprit. Ce qui est signe de la grâce ne peut venir que de la grâce. Tel est le sens 1er de l’ordination sacramentelle.

S’il existe des ministères c’est parce que l’Eglise est “*mystère”*, c’est à dire présence et intervention de Dieu dans la vie des hommes.

Les prêtres exercent 3 fonctions essentielles qui s’inscrivent dans la mission prophétique, sacerdotale et royale de l’Eglise :

* le service de la fidélité apostolique : prédication, enseignement, discernement, témoignage.
* le ministère des sacrements
* la conduite pastorale : éveil de la foi, accompagnement des chrétiens en responsabilité - projet missionnaire - ministère de communion.

La place du prêtre est à l’intérieur de la communauté chrétienne : ni au-dessus, ni à côté, mais avec le peuple de Dieu dont le prêtre est l’un des membres. Le prêtre se situe dans un réseau de relations ce qui lui permettra d’éviter deux maladies qui guettent le prêtre: la surcharge et l’isolement. L’ordination ne sépare pas. Elle envoie.

Le prêtre ne doit pas se centrer trop exclusivement sur le ministère culturel à l’encontre de l’annonce de l’Evangile aux hommes de ce temps, tels qu’ils sont.

**Le Ministère des diacres**

Le diaconat, comme ministère permanent a été rétabli par Vatican II, après un millénaire de disparition quasi totale dans l’Eglise d’occident.

Le diaconat est le ministère du service reçu par une ordination qui appartient au sacrement de l’ordre. Il s’agit donc d’un don spécifique de lʼEsprit en vue d’une fonction ecclésiale. Au sens évangélique, le service est le fruit de la charité qui nous est donnée, de lʼagapé.

Le diaconat est appelé, semble-t-il à se développer; en 2001 il y avait 2100 diacres dont 95% mariés, en France. On refuse de les ordonner prêtres car ils sont mariés.

Les femmes ont exercé le ministère de “diaconesse”, mais les documents du magistère romain ne mentionnent à aucun moment la possibilité ou non du diaconat féminin.

**La mission et les ministères des laïcs**

Depuis Vatican II les fidèles laïcs ne sont plus définis en dépendance du clergé mais par leur incorporation au Christ et leur intégration au “*peuple* *de Dieu”.* Le fondement est christologique et ecclésial. Le Concile insiste sur la vocation baptismale des laïcs; les faisant participants à leur manière de la fonction sacerdotale, prophétique et royale du Christ.

“*Les laïcs exercent dans l’Eglise et dans le monde la mission qui est celle de tout le peuple chrétien”* (Lumen Gentium 31). La notion de coresponsabilitéva devenir prédominante.

La mission des laïcs dans le monde comporte le témoignage de la vie, l’appel à “ *pénétrer de l’esprit de l’Evangile”* la vie sociale, l’annonce du Christ par la Parole.

**Les responsabilités ecclésiales**

La diversité des engagements des laïcs :

* de nouvelles responsabilités voient le jour,
* certaines fonctions se situent à un haut niveau de responsabilité diocésain, régional, national, international ; (2 femmes ont été nommées en 2004 à la Commission Internationale de Théologie),
* des laïcs sont chargés d’animer un ensemble pastoral, en lien avec un prêtre,
* des laïcs hommes ou femmes sont membres d’un conseil épiscopal.

De nombreux conseils existent dans l’Eglise. Cela signifie que le régime de consultation s’est fortement développé depuis le Concile

Les ministères non ordonnés des laïcs reposent sur la vocation baptismale et assurant un service spécial de l’Eglise.

Paul VI : “*Les ministères peuvent être confiés à des laïcs, de telle sorte qu’ils ne soient plus réservés aux candidats du sacrement de l’ordre (Ministeria Quaedam, 1972)* Il s’agit de “*ministères de laïcs”* officiellement confiéspar l’évêque, sous la forme d’une “*lettre de mission”* (LEME = laïc enmission ecclésiale).

Le langage exclusivement sacerdotal survalorise le prêtre et dévalorise le “peuple sacerdotal”; il met l’accent sur le ministère cultuel au détriment des autres fonctions, il ne dit pas la spécificité du prêtre par rapport à l’évêque.

Le courant de Vatican II n’est pas celui du “*sacerdoce”,* mais celui du “*ministère”.* Les Pères conciliaires sont passés du titre : “*le ministère sacerdotal”* à celui de : “*l’ordre des presbytres”.*

**L’appel aux ministères**

Il a retenti au cours de l’année dite improprement “*année sacerdotale”* (2009-2010). Dans l’Eglise latine la difficulté vient aujourd’hui de ce qu’on ne retient, pour la prêtrise, qu’un seul mode d’accès à ce ministère : celui hommes qui veulent bien rester célibataires. Pourquoi ne pas élargir les critères de l’appel ? L’appel au diaconat permanent auprès hommes mariés ou célibataires est devenu une réalité.

En ce qui concerne l’appel à l’épiscopat, est-ce suffisant de demander aux catholiques de prier pour leur futur évêque ? Aujourd’hui sont consultés seulement et secrètement les membres des conseils épiscopaux.

Saint Cyprien de Carthage au IIIème siècle disait “ *le suffrage du peuple et l’accord des évêques représentent la volonté de Dieu”.*

**Vivre en baptisé dans le monde de ce temps**

Le baptême est une nouvelle naissance parce que nous sommes unis au Père plein de tendresse, incorporés au Christ “*plongés”* dans sa mort et sa résurrection et habités par lʼEsprit dʼAmour et de Vie.

C’est le sens du signe de la Croix “*Au nom du Père, du Fils et du Saint Esprit* “.

“*Tous les fidèles du Christ sont constitués en peuple de Dieu et faits participants à la fonction sacerdotale, prophétique et royale, du Christ”,* (Code du droit canonique C 204)

En d’autres termes :

- annoncer la foi en Jésus Christ comme Bonne Nouvelle

- se rassembler pour prier et célébrer les sacrements

- vivre l’Evangile au quotidien

- la fonction sacerdotale : se tourner vers Dieu : louange, action de grâce, offrande, contemplation, prière, Eucharistie, lecture biblique, méditation personnelle ...

- la fonction prophétique : discerner les appels de dieu, annoncer (catéchèse, formation, communication, témoignage ...

- la fonction royale : croire, c’est agir, c’est servir..., en vue de “*humanisation du monde”*

Ces trois fonctions sont indissociables.

**Faire communauté**

*C’est “faire du lien”* en réponse à une convocation, à un appel, à une communion dans la Parole de Dieu : accueillir l’Evangile, la Parole dialogue avec notre vie, elle devient Avènement, c.à.d. événement en train de se produire. “*Aujourd’hui cette Ecriture* *s’accomplit pour vous qui l’entendez”* (Lc 4,21).

Cette Parole la communauté la reçoit. Elle nous réunit dans nos différences.

La parole c’est aussi la nôtre. Une parole de croyant qui livre quelque chose de lui-même, de ses raisons de vivre. Un dialogue mutuel doit s’établir entre l’Eglise et le monde. La Parole de Dieu n’est pas que dans les Ecritures, Elle se murmure sous forme de l’appel de la Conscience humaine. L’Eglise avant d’être constituée de structures, est “relation”.

**Une communion dans la prière et la fraction du pain**

LʼEucharistie “*fait la communauté ecclésiale”* en tant qu’elle constitue un peuple convoqué, rassemblé, envoyé et en marche. Elle interroge l’Eglise romaine par rapport aux *“divorcés* *remariés”* interdits de communier. Elle interroge les Eglises chrétiennes qui n’acceptent pas de communier ensemble à la Table du Seigneur.

Une communion dans la vie fraternelle : lʼEucharistie conduit au lavement des pieds. *Faire communauté“* c’est créer des fraternités évangéliques capables de s’ouvrir à celui qui dérange et que l’on n’attend pas.

**Les pièges du repli**

-le repli identitaire à l’intérieur de groupes affinitaires et homogènes comme pour mieux échapper aux défis d’un monde menaçant.

-repli émotionnel et même fusionnel comme dans certaines Eglises évangéliques ou Groupes pentecôtistes qui ne font aucune place à la diversité des opinions et des comportements

-repli uniforme ou unitaire. On confond souvent consensus et communion.

**La configuration de l’Eglise locale**

Le paysage ecclésial dans les diocèses est en pleine évolution.

Plusieurs orientations se profilent dans les diocèses : (p 328)

-multiplier d’abord les LEME (laïcs en mission ecclésiale), sur le plan local. Les prêtres exercent alors un ministère itinérant au service de ces communautés.

-créer dans le diocèse quelques grands “*pôles missionnaires”* attentifs à la spécificité du territoire.

-constituer des groupes itinérants de personnes (prêtres, diacres, laïcs) mandatés par l’évêque, au service de plusieurs paroisses

-revoir le contour des paroisses, avec des relais, ou mieux des communautés locales, si possible reliées entre elles.

-des structures synodales : Vatican II a réactivé la vie synodale ou communautaire de l’Eglise grâce à différentes synergies.

-le Conseil pastoral de paroisse : rôle de veilleur et d’éveilleur, il observe, il oriente, il fait des propositions.

-l’équipe d’animation pastorale (E.A.P.) : un petit groupe appelé à participer, sous la responsabilité du curé, à l’exercice de la charge pastorale de la paroisse dont le rôle est triple :

* mettre en œuvre
* animer
* coordonner l’animation d’une communauté locale
* accueillir les demandes
* repérer les besoins
* susciter des chrétiens responsables
* mettre en lien les personnes ayant les mêmes préoccupations
* établir des relations avec les autres communautés locales
* assurer avec d’autres le gardiennage, l’entretien de l’église et des locaux communautaires, le denier de lʼEglise, la formation permanente
* gérer les tensions fécondes (et les autres)

**Conclusion:**

La foi chrétienne est fondamentalement “*créatrice”*. C’est à cause de son expression évolutive que la foi est mouvante, déplacement permanent.

C’est aussi pour cela qu’elle est inventive, au cœur même d’un parcours parfois cahoteux. Mais n’est-ce pas lorsqu’elle est vivante que la foi fait vivre ?